



## Table des matières

Message de l'associe principal d'EY Belgique et de l'associe responsable du departement	Assurance au sein EY Beigique
A propos de nous	5
Structure juridique, organisation et gouvernance	5
L'organisation du réseau	7
Notre engagement envers la qualité	g
L'infrastructure au service de la qualité	g
Le partage des valeurs professionnelles	
Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit	12
L'acceptation et le maintien de la relation client	12
L'exécution des missions d'audit	13
Les revues et consultations	14
La rotation des associés	15
Le contrôle interne de la qualité	15
Le contrôle externe de la qualité	16
La conformité aux exigences légales	16
Les pratiques en matière d'indépendance	18
La formation continue des professionels de l'audit	20
Revenus et rémunération	21
L'information financière	21
La rémunération des associés	21
Annexe 1	23
Annava 2	2/

Pour de plus amples informations à propos d'EY, veuillez consulter le site ey.com



## Message de l'associé principal d'EY Belgique et de l'associé responsable du département Assurance au sein EY Belgique





Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport de transparence 2018 pour EY en Belgique. Nous pensons qu'il est important d'être transparents vis-à-vis de nos parties prenantes quant aux mesures que nous mettons en œuvre en tant qu'auditeurs afin d'améliorer la qualité de nos travaux d'audit, de gérer les risques et préserver notre indépendance. Un dialogue régulier est important pour nous et ce rapport nous donne l'opportunité d'informer nos parties prenantes de nos réalisations dans chacun de ces domaines.

La réalisation d'audits de haute qualité demeure notre priorité première. Elle est au cœur de notre capacité à servir l'intérêt général et à assurer le succès et le développement durable du réseau EY à travers le monde, tout en contribuant à la construction d'un monde du travail meilleur. Les auditeurs jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des marchés de capitaux en promouvant la transparence et en soutenant la confiance des investisseurs. Les sociétés, les autorités régulatrices et autres parties prenantes comptent sur nous en termes d'excellence dans chacun de nos engagements.

Nous sommes attachés à investir dans des outils nouveaux destinés à améliorer ce que nous faisons, à mettre en place les équipes les plus performantes et à instaurer climat de confiance au travers des audits que nous réalisons.

La réputation d'EY Belgique se fonde sur la fourniture, à chacun de nos clients, de services d'audit, de haute qualité, de manière objective et dans le respect des règles éthiques.

Nous continuons à remplir les objectifs de transparence qui exigent que les contrôleurs légaux des comptes d'entités d'intérêt public (EIP) en Belgique publient un rapport de transparence annuel.

Le rapport de transparence 2018 d'EY Belgique est conforme à la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et au règlement n° 537/2014 du Parlement européen ; il couvre l'année fiscale qui se clôture au 30 juin 2018. Dans ce rapport, vous trouverez des informations portant sur notre système interne de contrôle de la qualité : sur la manière dont nous inculquons les valeurs professionnelles, sur la façon dont nous exécutons nos missions d'audit, nos revues et procédures de consultation, notre approche du contrôle de la qualité des audits et nos pratiques en matière d'indépendance.

EY est soucieux d'améliorer la qualité des audits et de maintenir notre indépendance en nous inspirant entre autre des résultats des inspections internes et externes. L'amélioration continue de nos audits exige de pouvoir remettre en cause de façon permanente, l'approche relative à l'exécution des audits. Pour ce faire, nous nous focalisont sur l'analyse des résultats des inspections et en adoptant les actions qui s'imposent.

Nous avons eu au cours de l'année des contacts avec notre régulateur, le Collège des Supervision des Réviseurs d'Entreprises (« CTR ») contribuant à l'amélioration de la qualité de nos dossiers d'audit en cohésion avec notre organisation globale. Nous saluons l'apport du CTR et le dialogue constructif que nous avons pu nouer.

Ey Belgique investit tant dans les outils techniques que les moyens humains afin de rencontrer les exigences de nos clients dans un monde de plus en plus digitalisé. Nous sommes convaincus que ceci nous aidera dans les prochaines années à croître de manière durable tout en garantissant la gualité de notre modèle opérationnel.

Nous invitons tous nos lecteurs, investisseurs, membres des comités d'audit, entreprises, autorités de régulation et autres parties prenantes, à poursuivre le dialogue avec nous sur notre stratégie comme sur tous les sujets qui sont abordés dans le présent rapport.

Patrick Rottiers Associé Principal EY Belgique Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises



Leen Defoer Associé responsable du département Assurance pour la Belgique Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises

#### Notre objectif: Construire un monde du travail meilleur.

EY s'est engagé à contribuer à la construction d'un monde du travail meilleur.

Notre expertise et la qualité des services que nous fournissons, contribuent à construire la confiance dans les marchés financiers et l'économie, à travers le monde. Nous contribuons au développement de dirigeants d'exception qui font en sorte que nous respectons nos engagements vis-à-vis de nos parties prenantes. En faisant cela, nous jouons un rôle essentiel dans la construction d'un monde meilleur du travail, pour nos collaborateurs, nos clients et la société dans son ensemble.



## A propos de nous

# Structure juridique, organisation et gouvernance

#### Structure juridique

En Belgique, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises et Ernst & Young Audit Services ont chacune adopté la forme d'une société civile coopérative à responsabilité limitée. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises et Ernst & Young Assurance Services sont inscrites au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises respectivement sous les numéros B00160 et B00109. A la date du 30 juin 2018, seule Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises est encore active dans le domaine de l'audit des entités d'intérêt public. Toutes deux sont établies à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem et sont des sociétés membres de la société Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie (EYG).

L'objectif des deux sociétés est de réaliser des missions en qualité de réviseurs d'entreprises ou d'activités compatibles avec celles-ci.

#### Capital

Le capital social d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises est en partie fixe et en partie variable. La partie fixe du capital s'élève à 18 592,01 EUR. Au 30 juin 2018, le capital total s'élève à 7 516 115,76 EUR.

La majorité des droits de vote d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises est détenue par Ernst & Young Europe LLP, une société d'audit (voir ci-dessous).

En outre, Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises détient la quasi-totalité des actions d'Ernst & Young Assurance.

La structure de gouvernance d'EY Belgique s'appuie sur son assemblée générale, son conseil d'administration et l'associé principal d'EY Belgique.

#### Gouvernance

#### L'assemblée générale

L'assemblée générale regroupe tous les associés d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises; elle est dotée des compétences qui lui sont attribuées par les statuts et par la loi. Elle décide notamment de la modification des statuts, de la nomination et de la démission des administrateurs, de

l'acceptation et de l'exclusion des actionnaires. Elle se prononce chaque année sur les comptes annuels.

#### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, présidé par son président et son vice-président, est composé d'associés et autres administrateurs nommés par l'assemblée générale. Il dispose des compétences en matière d'administration et de gestion qui lui sont attribuées par les statuts et par la loi. Un aperçu des administrateurs d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises peut être consulté dans le registre public sur le site de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

#### L'associé principal d'EY Belgique

L'associé principal d'EY Belgique est chargé de coordonner les questions opérationnelles nécessitant une approche ou une représentation locale. Il est également vice-président du conseil d'administration d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises.

#### Les membres du réseau d'EY

EY Belgique comprend également les autres sociétés membres d'EYG :

- EY Cognistreamer CVBA
- Ernst & Young Accountancy & Tax Services BCVBA
- Ernst & Young Accountants BCVBA
- Ernst & Young Advisory Services CVBA
- Ernst & Young Fiduciaire BCVBA
- Ernst & Young Representation BCVBA
- Ernst & Young Special Business Services CVBA
- Ernst & Young Tax Consultants BCVBAEY CogniServices NV

Holland Van Gijzen avocats BCVBA et Ernst & Young Tax Consultants sont liés par une alliance stratégique.

Les sociétés suivantes (qui ne sont pas opérationnelles), font également partie du réseau d'EY en Belgique :

- Pensioenfonds PRO OFP
- Financieringsmaatschappij CDA NV

Les sociétés membres d'EY sont organisées autour de quatre aires géographiques « Area » : Amérique, Asie-Pacifique, EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique) et Japon. Chacune de ces aires géographiques se compose de sous-régions qui elles-mêmes regroupent des sociétés membres ou des parties de ces sociétés membres.

EY Belgique fait partie de la Région EMEIA, qui regroupe des sociétés membres dans 98 pays en Europe, au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique. La Région EMEIA comptait 11 sous-régions; depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, ce nombre a été réduit à 10. EY Belgique fait partie de la sous-Région WEM.

Ernst & Young (EMEIA) Limited ('EMEIA Limited'), société de droit britannique à responsabilité limitée par garantie (company limited by guarantee) est la principale entité de coordination des sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA. EMEIA Limited facilite la coordination et la coopération entre les sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA, mais elle ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une société membre d'EYG qui n'effectue aucune opération financière et ne fournit pas de services professionnels.

Chaque Région dispose d'un Forum d'Associé Régional (RPF) dont les membres apportent leur expertise et agissent comme organe de réflexion pour les dirigeants au niveau régional. L'associé désigné en qualité de président du RPF est également chargé de représenter la Région au Conseil de Gouvernance Global.

En Europe, une société holding, Ernst & Young Europe LLP ('ÉY Europe'), a été constituée en même temps qu'EMEIA Limited. EY Europe est une société de droit britannique ayant la forme d'un partenariat à responsabilité limitée (limited liability partnership). Elle est détenue par les associés des sociétés membres d'EYG en Europe. EY Europe est une société d'audit enregistrée auprès de l'Institut des comptables agréés en Angleterre et au Pays de Galles (Institute of Chartered of Accountants in England and Wales- ICAEW), mais elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels. EY Europe contrôle les sociétés membres d'EYG des pays de la région EMEIA dans les limites prévues par les réglementations locales. EY Europe est une société membre d'EYG et d'EMEIA Limited.

EY Europe contrôle EY Belgique depuis le 03 novembre 2008.

Les principaux organes dirigeants d'EY Europe sont :

#### L'Exécutif Opérationnel

L'Exécutif Opérationnel Européen (EOE) agit en tant que conseil d'administration d'EY Europe. Il est l'organe ayant l'autorité et la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion des opérations d'EY Europe. L'EOE est composé de l'associé dirigeant Européen, des responsables des grands comptes Talent et Gestion des Risques ainsi que des responsables des lignes de services : Audit, Conseil, Transactions et Fiscalité et tous les responsables opérationnels (Associés) de toutes les régions européennes.

#### Le Sous-Comité de Gouvernance Européen

EY Europe dispose d'un Sous-Comité de Gouvernance L'Européen, qui se compose de représentants de chacune des Régions en Europe. Il agit en tant que conseiller de l'EOE sur les questions de stratégie, les règles, et toute autre matière. Son approbation est requise pour un certain nombre de questions importantes telles que la nomination de l'associé dirigeant Européen, l'approbation des comptes d'EY Europe, ainsi que les transactions importantes.

## L'organisation du réseau

EY est un des leaders mondiaux dans le domaine de l'audit, de la fiscalité, des transactions et du conseil. EY compte 250.000 collaborateurs au sein de ses sociétés membres, établies dans plus de 150 pays. Ils sont unis par la volonté de prendre une part active dans la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et de rendre plus juste et plus équilibré le monde du travail dans lequel nous évoluons. Ils partagent des valeurs communes et un engagement inébranlable envers la qualité, l'intégrité et le jugement professionnel. Dans le marché globalisé actuel, notre approche intégrée est fondamentale pour la réalisation d'audits de groupes internationaux de haute qualité.

Cette approche intégrée permet à EY de s'appuyer sur l'ensemble de ses activités et expertises nécessaires à la réalisation de ces audits complexes.

EYG coordonne les sociétés membres et favorise leur coopération mutuelle. EYG ne délivre donc pas de services aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses sociétés membres partout dans le monde d'un service à l'égard des clients de la plus haute qualité.

Chaque société membre est une entité juridiquement distincte. Leurs obligations et responsabilités, ainsi que divers autres accords, sont régis par les règles d'EYG.

La structure et les organes principaux de cette organisation pour l'exercice clôt au 30 juin 2018 sont décrits ci-après. Ils

reflètent le principe de la poursuite, en tant qu'organisation mondiale, d'une stratégie commune.

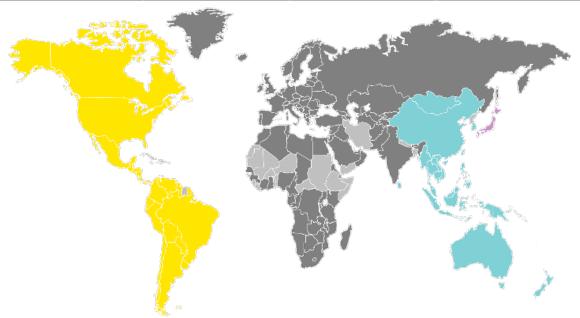
L'Exécutif comprend l'Exécutif Global (GE), ses comités et ses équipes, ainsi que les responsables des quatre Areas.

Parallèlement, le réseau est également actif au niveau régional. Ce modèle opérationnel donne également la possibilité aux parties prenantes de se concentrer plus largement sur les 27 Régions, tout en permettant aux sociétés membres de développer des relations plus étroites avec les clients, entre autres, dans chaque pays et de se montrer plus réactif aux besoins locaux.

#### Le Conseil de Gouvernance au niveau Global

Le Conseil de Gouvernance Global (GGC) est le principal organe de gouvernance d'EYG. Il comprend un ou plusieurs représentants de chaque Région, et des sociétés membres agissant en tant que représentants généraux ainsi que six Représentants Indépendants Non-Exécutifs (INEs). Les représentants des régions, qui n'exercent par ailleurs aucune fonction de direction, sont élus par leurs RPF pour une période de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif. Le GGC conseille EYG en matière de règles, de stratégie et sur les aspects d'intérêt public relatifs à leur processus de décision. En outre, l'approbation du GGC est requise dans un certain nombre de matières importantes, susceptibles d'avoir un impact sur EY.

Americas		EMEIA		Asia-Pacific		Japan		
	Regions	10	Regions	11	Regions	5	Regions	1
	Countries	31	Countries	98	Countries	22	Countries	1



#### Les Représentants indépendants non-exécutifs

Les six Représentants Indépendants Non-Exécutifs (INE) sont sélectionnés en dehors d'EY. Les INEs sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus tant du secteur public que du secteur privé. Ils reflètent la diversité des origines géographiques et professionnelles. Ils apportent à notre organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Les INEs composent également majoritairement le Sous-Comité Intérêt Public au sein du GGC qui traite les sujets où l'intérêt public est en jeu ainsi que les questions soulevées dans le cadre des politiques et procédures de dénonciation, les perspectives quant aux vues des parties prenantes et la participation à des discussions sur la gestion de la qualité et des risques .

Les INEs sont nommées par un comité ad hoc.

#### L'Exécutif Global

Le GE regroupe le leadership d'EY pour toutes les fonctions, tous les services et toutes les zones géographiques. Il est dirigé par le président et directeur général d'EYG, il se compose du responsable mondial Clients et Support d'activité, du responsable opérationnel mondial en matière de Talent et de Finance, des responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit, Conseil, Fiscalité et Transaction, du responsable mondial des réglementations publiques ainsi qu'un associé d'une entité membre d'EYG soumis à rotation.

Le GE comprend également les associés présidant le Comité des comptes mondiaux, soit les plus grands clients d'EY, et le Comité des marchés émergents ainsi qu'un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination pour le poste de président et directeur général d'EYG, et ratifient les nominations des deux Associés Principaux au niveau Global. Le GE approuve également les nominations des Vice-Président Globaux. Le GGC ratifie la nomination de chaque Vice-Présient qui siège en tant que membre du GE. De plus, le GE désigne les Associés principaux des Areas et approuve la nomination des Associés Principaux Régionaux.

Les nominations des Associés Principaux des Areas font l'objet d'une ratification par le GGC.

Les responsabilités de l'Exécutif Global comprennent la promotion des objectifs globaux; elles comprennent également le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre :

- Des stratégies et plans globaux
- Des standards, méthodologies et politiques communes destinés à être mis en place dans les sociétés membres
- Des initiatives en matière de ressources humaines, incluant les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de développement, de rémunération et de retraite des associés
- Des programmes d'amélioration de la qualité et de la protection des activités
- Des propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques
- Des politiques et des instructions concernant les services fournis par les sociétés membres à nos clients internationaux, le développement de l'activité et des marchés et la valorisation de notre image
- Des fonds de développement et des investissements prioritaires d'EY

- Des états financiers annuels et des budgets d'EYG
- Des recommandations du GGC
- De toute autre proposition qui supporte les objectifs globaux

Le GE est également compétent pour arbitrer et résoudre les désaccords entre sociétés membres d'EY.

#### Les comités GE

Créés par le GE, les comités GE regroupent des représentants des quatre Areas. Ils sont chargés d'émettre des recommandations au GE. Outre le comité d'audit Global, il existe des comités qui sont respectivement en charge de l'offre de services et des investissements mondiaux, des grands clients mondiaux, des marchés émergents, de la gestion des talents, de la gestion des risques, des différentes activités, Audit, Conseil, Fiscalité et Droit, Transactions.

#### Groupe des Pratiques au niveau Global

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du et des responsables des Régions. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et de veiller à leur bonne réalisation au sein de l'organisation.

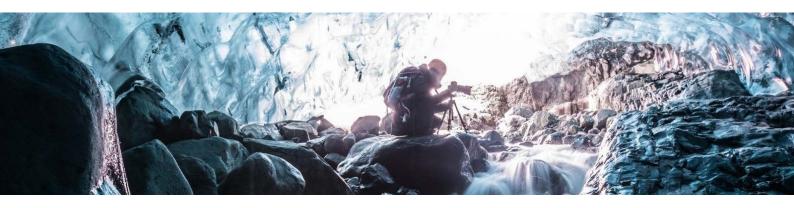
#### Les sociétés membres d'EYG

Conformément aux règles d'EYG, les sociétés membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY, tels que la fourniture, à travers le monde, de services homogènes, cohérents et de haute qualité. A cette fin, les sociétés membres sont tenues de mettre en œuvre les stratégies globales et les plans d'actions et d'assurer une capacité d'exercice sur le périmètre de services définis. Les sociétés membres sont tenues de se conformer à des normes de travail, des méthodologies et des règles communes, y compris en matière de méthodologie d'audit, de gestion de la qualité et des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de ressources humaines et d'outils technologiques.

Les sociétés membres s'engagent également à exercer leurs activités en conformité avec les normes professionnelles et éthiques et les lois et réglementations applicables. Notre Code de Conduite et les Valeurs d'EY reflètent cet engagement.

Outre l'adoption des règles d'EYG, les sociétés membres sont liées par divers autres accords couvrant les aspects de leur participation dans l'organisation EY tels que le droit et l'obligation d'utiliser le nom EY et celui de partager les connaissances.

Les sociétés membres sont soumises à des contrôles afin d'évaluer leur conformité aux exigences et règles d'EYG dans des domaines tels que l'indépendance, la gestion de la qualité et des risques, la méthodologie d'audit et les ressources humaines. Au besoin des contrôles particuliers sont réalisés dans le but d'examiner des situations ou problèmes spécifiques. Les sociétés membres qui ne peuvent satisfaire aux exigences en matière de qualité ainsi qu'aux conditions d'appartenance au réseau EYG pourraient être écartées de l'organisation.



## Notre engagement envers la qualité

## L'infrastructure au service de la qualité

#### La qualité dans nos lignes de services

« Vision 2020+ », qui définit les ambitions d'EY pour l'avenir, sa stratégie globale et son objectif, appelle tous ses membres à fournir un service client exceptionnel, partout dans le monde. Cet objectif repose sur un engagement inébranlable envers la qualité et des services professionnels globalement cohérents, fondés sur l'objectivité, le jugement professionnel, le respect des normes professionnelles et d'EY.

Les sociétés membres et leurs lignes de services sont responsables de la qualité des engagements. Les lignes de services d'EY gèrent l'ensemble du processus du contrôle de la qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours afin d'assurer la conformité aux normes professionnelles et aux règles EY.

« Vision 2020+ » a renforcé les objectifs de qualité de l'ensemble de nos lignes de services, et notamment de l'audit, tout en faisant la clarté sur le rôle de la gestion des risques à l'égard des règles et des pratiques qui favorisent et améliorent la qualité de l'audit.

Le Vice-Président Assurance au niveau Global est chargé de veiller à la conformité et à la mise en œuvre, par chaque société membre, des règles et procédures d'EY applicables aux prestations d'audit.

#### Les pratiques professionnelles

Le Vice-Président mondial des pratiques professionnelles, dénommé Directeur des Pratiques Professionnelles (PPD), agit sous la supervision du Vice-Président Assurance mondial. Il collabore directement avec les Area PPDs afin de définir les règles globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Chaque PPD régional agit sous la responsabilité du Global PPD et du responsable Assurance au niveau de l'Area. Ceci contribue à garantir une meilleure objectivité des procédures de contrôle de la qualité de l'audit et du processus consultation.

Les PPD au niveau mondial supervise le Groupe des Pratiques Professionnelles. Il s'agit d'un réseau mondial composé de spécialistes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. Ils sont consultés sur ces sujets et sont en charge de certaines tâches de surveillance et de gestion des risques. Le PPD au niveau Global supervise le développement de la méthodologie d'audit EY au plan mondial (« Méthodologie EY d'Audit Global » - EY GAM) et des technologies connexes pour assurer la conformité aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires. Le Groupe des Pratiques Professionnelles au niveau Global supervise également l'élaboration des lignes directrices, des formations, des programmes de surveillance et des processus utilisés par les professionnels des sociétés membres, en vue de l'exécution cohérente et efficace des audits. Les PPDs, ainsi que les professionnels qui travaillent avec eux connaissent bien le personnel d'EY, les clients et les processus; ils peuvent être consultés aisément par les équipes d'audit.

Le Groupe des Pratiques Professionnelles est souvent renforcé en faisant appel notamment à des réseaux de professionnels spécialisés en matière de :

- Reporting sur le contrôle interne et les considérations connexes à nos méthodes d'audit.
- Comptabilité, d'audit et de questions de risques propres à certaines industries ou secteurs particuliers.
- Problèmes liés à des évènements spécifiques tels que des troubles civils et politiques régionaux, la dette souveraine et les implications qui en découlent en matière comptable, d'audit, d'information financière, ainsi que de divulgation.
- Questions générales relatives aux missions et notamment sur la façon de travailler efficacement avec les comités d'audit.

#### La gestion des risques

La fourniture de services de haute qualité et la gestion des risques y afférents sont placées sous la responsabilité des entités membres d'EY. Dans le cadre plus étendu du programme appelé 'Gestion des Risques de l'Entreprise', le responsable Global de la gestion des risques est chargé de superviser la gestion des risques liés à la qualité par les sociétés membres, ainsi que d'autres risques liés à l'organisation.

Chaque société membre désigne un associé qui sera responsable de la conduite des actions relatives à la gestion des risques au sein des lignes de services et des sociétés membres, avec le soutien d'autres collaborateurs et professionnels. Le responsable Global de la gestion des risques est chargé de définir les priorités cohérentes en matière de gestion des risques au niveau mondial. Ces priorités sont répercutées sur les sociétés membres et leur exécution est mise en œuvre au travers du programme 'Gestion des Risques de l'Entreprise'.

## Les règles mondiale de protection des données confidentielles

La protection des informations confidentielles est profondément ancrée dans les activités quotidiennes des sociétés membres d'EYG. Le respect du capital intellectuel et de toutes les autres informations sensibles et confidentielles fait partie intégrante de notre Code de Conduite qui fournit un ensemble clair de règles en matière de comportements attendus de la part de tout le personnel d'EY. Les règles globales de confidentialité ont pour objet de détailler l'approche d'EY en matière de protection de l'information tout en tenant compte de l'usage croissant de données protégées. Ces règles apportent plus de clarté pour le personnel d'EY et elles forment un élément fondamental d'une approche plus générale comprenant d'autres règles en matière de conflits d'intérêts, de respect des données à caractère personnel et de conservation des données. Les autres éléments de ces règles sont:

- Le guide d'utilisation des médias sociaux;
- Les règles d'utilisation et de conservation des informations;
- Le protocole de partage du savoir

#### Sécurité informatique

La gestion des risques majeurs et complexes liés à des d'attaques informatiques fait partie intégrante des activités de toute organisation. Bien qu'aucun système ne soit à l'abri de la menace d'attaques informatiques, EY Belgique est vigilant sur les mesures prises pour sécuriser l'environnement des sociétés membres et pour protéger les données de leurs clients. L'approche d'EY en matière de sécurité informatique se veut proactive et comprend la mise en œuvre de technologies et de procédures nécessaires pour gérer et minimiser les risques de cyber criminalité à l'échelle mondiale. Les programmes de sécurité des informations et de confidentialité des données d'EY sont conçus conformément aux pratiques du secteur et aux exigences légales applicables, pour protéger contre la divulgation non autorisée de données. Une équipe de spécialistes internes et externes en sécurité informatique surveille et protège activement les systèmes EY.

Au-delà des procédures techniques de contrôles, toutes les personnes d'EY sont tenues de confirmer par écrit leur compréhension des principes contenus dans le Code de conduite mondial d'EY ainsi que leur engagement à les respecter et à participer à une activité annuelle de sensibilisation à la sécurité. Il existe diverses règles décrivant les précautions à prendre en matière de technologie et de données, notamment les règles globales en matière de sécurité de l'information, ainsi que les règles globales concernant l'Usage Autorisé de Technologies. Les règles EY en matière de sécurité informatique reconnaissent l'importance d'une communication rapide. Les personnes d'EY reçoivent des communications régulières et périodiques visant à leur rappeler leurs responsabilités concernant ces règles et à les sensibiliser sur les pratiques générales en matière de sécurité.

#### Les composants du programme de contrôle de la qualité des audits

Dans les sections suivantes nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de qualité de l'audit pour EY en Belgique à travers,

- Des valeurs professionnelles partagées
- Un système interne de contrôle de qualité
- Des procédures d'acceptation et de maintien des clients

- La réalisation des missions d'audit
- Les revues des dossiers et les consultations
- La rotation des associés d'audit
- Le contrôle interne de la qualité des audits (« AQR »)
- Les contrôles de qualité externes
- La conformité aux exigences légales

## Le partage des valeurs professionnelles

#### « Audits de Qualité Durable »

La qualité est le fondement d'un service client de haute qualité. Nous en sommes fiers. La qualité fait partie intégrante de notre démarche et est un élément central de notre responsabilité qui consiste à donner confiance aux marchés des capitaux. Délivrer un service de qualité est au cœur de tout ce que nous entreprenons; cette démarche soutient également notre objectif de construire un monde du travail meilleur pour notre personnel, nos clients et nos communautés. Elle se reflète dans le programme d'Audit de Qualité Durable (SAQ), principale priorité au sein de notre département Assurance.

Chaque société membre s'engage à fournir des audits de qualité supérieure. En 2015, nous avons lancé l'initiative SAQ dans l'ensemble de nos départements Assurance. Le programme SAQ crée une structure de gouvernance et se concentre sur l'amélioration permanente de nos procédures d'audit.

Nous utilisons le terme «« durable » dans notre SAQ pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle à court terme, mais d'un processus d'amélioration constant. Depuis un certain temps, EY a mis en place une méthodologie d'audit commune; nous disposons à présent d'un langage et de processus communs en matière de qualité des audits.

Le SAQ compte six composants : le « tone at the top », le renforcement des compétences professionnelles, la simplification, la digitalisation et l'innovation technologique, le support à la qualité et la responsabilisation. Le SAQ est implémenté au sein de chaque société membre et il est coordonné et placé sous la supervision globale.

La qualité des audits et les éléments clefs du SAQ sont des sujets que chaque membre de la direction, responsable et membre de l'équipe doit comprendre et s'engager à mettre en œuvre au niveau local. Le SAQ est essentiel à la réalisation de nos objectifs et de nos ambitions, et chacun des dirigeants régionaux est tenu responsable d'atteindre nos objectifs.

Nous avons réalisé des progrès importants grâce aux SAQ. Les résultats des inspections internes et externes d'EY montrent une amélioration à l'échelle mondiale et nous assurons une plus grande cohérence dans l'exécution. Nous avons déployé des outils qui améliorent la qualité et la valeur de nos audits. Notre capacité à assurer la cohérence repose en partie sur l'utilisation d'EY Canvas, notre plateforme d'audit en ligne. Il supporte mieux l'exécution de l'audit, rationalise les communications et nous permet de fournir un audit homogène.

Nous avons récemment lancé le « EY Portail Client Canvas» qui complète les principaux outils d'avant-garde mis à la disposition de nos auditeurs. Nous avons également déployé «le Programme 2018 des Etapes Clefs de l'Audit» qui établit l'usage d'étapes dans le cadre de certains audit d'EIP en tant

que jalons important en vue d'améliorer les résultats et la qualité durable au travers nos engagements.

Il existe également au sein de la firme un réseau de Responsables de l'Efficacité de la Qualité (QEL) ainsi qu'un Comité Global de la Qualité de l'Audit .

Ils nous aident à exécuter et à analyser les causes profondes ainsi qu'à comprendre l'impact de nos initiatives sur la qualité des résultats, l'amélioration des comportements et l'amélioration continue de la mentalité. Cette infrastructure démontre que la qualité de l'audit est le facteur le plus important dans notre prise de décision et la mesure clef sur laquelle repose notre réputation professionnelle .

#### Tone at the top

Les équipes dirigeantes d'EY en Belgique sont chargées de donner le bon exemple et de démontrer l'engagement de la firme en faveur de la construction d'un monde du travail meilleur, notamment au travers de son comportement et de ses actions. S'il est vital que l'équipe dirigeante donne l'exemple, notre personnel comprend également que la qualité et la responsabilité professionnelle incombent à tout un chacun. Les valeurs que nous partageons, qui inspirent nos collaborateurs et les guident à prendre les bonnes décisions, ainsi que notre engagement envers la qualité, font partie intégrante de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Notre approche en matière d'éthique et d'intégrité fait partie du Code de Conduite et ainsi que d'autres règles d'EY; elle est ancrée dans notre culture de la consultation, nos programmes de formation et nos communications internes. La direction rappelle régulièrement l'importance de fournir un travail de qualité et de se conformer à nos règles et aux normes professionnelles, en donnant elle-même l'exemple ainsi qu'au travers de communications variées. En outre, nos programmes de contrôle de la qualité évaluent les services professionnels au travers d'un indicateur clef pour l'évaluation et la rétribution de nos professionnels.

Notre culture encourage vivement la collaboration et met tout particulièrement l'accent sur l'importance de la consultation dans la gestion des questions complexes ou sujettes à interprétation tant dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, de l'information financière, que des règles d'indépendance. Nous pensons qu'il est indispensable de s'assurer que les équipes chargées de missions et que les clients suivent correctement les conseils, en insistant, si cela s'avère être nécessaire.

Notre position a toujours été qu'aucune relation ne peut être plus important que notre réputation professionnelle la réputation professionnelle d'EY en Belgique et la réputation de chacun de nos professionnels.

#### Le Code de conduite

Nous promouvons auprès de nos professionnels autant une culture de l'intégrité que la réalisation d'audits de haute qualité. Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires appelées à guider nos actions et notre conduite professionnelle. Le code, dont l'application est une obligation pour tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes:

- Collaborer avec les collègues
- Collaborer avec les clients et autres
- Faire preuve d'intégrité professionnelle
- Maintenir notre objectivité et notre indépendance

#### Respecter le capital intellectuel

Nous nous efforçons au travers de nos procédures, qui veillent au respect de notre Code de Conduite, et via des communications fréquentes, de créer un environnement qui encourage nos collaborateurs à faire preuve de responsabilité y compris lorsqu'il s'agit de signaler d'éventuelles anomalies ou défaillances sans la crainte de représailles.

La ligne téléphonique Ethique permet à nos collaborateurs, à nos clients et à toute autre personne extérieure à l'organisation de signaler, en toute confidentialité, tout comportement non éthique ou inapproprié, et qui pourrait constituer une violation des normes professionnelles ou ne pas être conforme au Code de Conduite d'EY. La ligne téléphonique est gérée par une entreprise externe indépendante qui fournit à travers le monde, des services de signalement confidentiels et, si nécessaire, anonymes.

Tout signalement adressé à par téléphone ou par internet est immédiatement pris en considération. Il pourra être fait appel à certains collaborateurs des départements Gestion des Risques, Talent ou Juridique, ainsi que de toute autre fonction, afin d'être impliqués dans le traitement du rapport en fonction de son contenu. Toutes les questions sont traitées par des personnes expérimentées, sous la supervision du département gestion des risques au niveau Global. Les mêmes procédures sont suivies pour les questions signalées en dehors de la « Ligne téléphonique EY Ethique ».

#### Nos valeurs: Ce que nous sommes

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe

Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders

Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations en faisant des choses justes

## Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit

La réputation d'EY Belgique en tant que prestataire indépendant, objectif et éthique de services d'audit de haute qualité joue un rôle fondamental dans notre succès en tant qu'auditeurs indépendants. Nous continuons à investir dans des initiatives visant à renforcer l'objectivité, l'indépendance et le scepticisme professionnel. Ceux-ci sont autant d'éléments fondamentaux pour un audit de qualité.

Notre rôle en tant qu'auditeur consiste à exprimer une opinion sur l'image fidèle des comptes des sociétés que nous auditons. Nous mettons en place des équipes qualifiées afin de prester des services qui se fondent sur l'expertise acquise dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos processus de gestion de la qualité et des risques, afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Nous sommes conscients que dans l'environnement actuel, caractérisé par la mondialisation et par la rapidité des mouvements de capitaux et l'impact des changements technologiques, la qualité de nos services d'audit est plus que jamais essentielle. Dans le cadre de « Vision 2020+ », EY continue à investir fortement dans le développement et le maintien de ses méthodologies d'audit, d'outils de travail et autres ressources nécessaires à la prestation de services de qualité.

Le marché et les parties prenantes continuent d'exiger non seulement la réalisation d'audits de haute qualité mais requièrent une efficacité accrue dans la réalisation de nos travaux. Outre les investissements mentionnés précédemment, EY travaille en permanence à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses méthodologies et procédures d'audit.

Nous mettons tout en œuvre afin de comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu ne pas rencontrer les attentes d'EY ou celles de nos parties prenantes, en ce compris les régulateurs externes. Nous cherchons à tirer les leçons des inspections externes et internes et à identifier les causes des faiblesses constatées, afin de nous permettre d'améliorer de manière continue la qualité des audits. Nous sommes en outre convaincus qu'une partie importante de nos procédures de contrôle des audits contribuent à la mise en place de mesures efficaces visant à l'amélioration de la qualité des audits.

#### L'efficacité du système de contrôle de la qualité

EY a conçu et mis en œuvre un éventail complet de règles et de procédures globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Ces règles et procédures sont conformes aux Normes internationales de contrôle de qualité publiées par le Conseil International des Normes d'Audit et d'Assurance (IAASB) ainsi qu'aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. EY Belgique a adopté ces règles et procédures globales, et les a même complétées lorsque cela s'avérait nécessaire, afin de se conformer aux lois et règles professionnelles locales et de répondre à des besoins opérationnels spécifiques.

Nous appliquons également le programme AQR (Audit de Revue de la Qualité) d'EY et nous évaluons chaque année si notre système de contrôle de qualité est exécuté afin de garantir raisonnablement qu'EY Belgique et ses collaborateurs se conforment aux dispositions et aux normes internes ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.

Les résultats du programme AQR et des inspections externes sont analysés et communiqués au sein d'EY Belgique afin d'améliorer de manière continue la qualité des audits, et de répondre aux normes les plus sévères de la profession.

Le GE est responsable de la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité et des programmes de protection des activités au sein d'EY. A ce titre, il examine les résultats de notre programme AQR et des revues réglementaires externes ainsi que toute action clef portant sur les domaines à améliorer.

## L'acceptation et le maintien de la relation client

#### Les règles EY

Les règles d'acceptation des clients et de maintien de la relation avec les clients définissent les principes sur la base desquels nos sociétés membres peuvent accepter un nouveau client ou une nouvelle mission, ou encore maintenir une relation avec un client ou un engagement existant. Ces règles sont essentielles au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection de nos associés et collaborateurs, et au respect des exigences réglementaires. Nos règles poursuivent les objectifs suivants :

- Établir un processus rigoureux d'évaluation des risques et d'acceptation/de maintien des clients et missions;
- Respecter les exigences applicables en matière d'indépendance;
- Identifier et résoudre correctement tout conflit d'intérêts ;
- Identifier et écarter les clients présentant des risques excessifs;
- Exiger la consultation de professionnels désignés à cet effet, afin d'identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour certains facteurs présentant des risques élevés;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles;

En outre, les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêt définissent les mesures globales applicables aux différentes catégories de conflits d'intérêts possibles ainsi que le processus d'identification de ces conflits d'intérêts potentiels. Elle contient également des dispositions qui permettent de gérer les éventuels conflits d'intérêts de la manière la plus rapide et efficace possible au travers de mesures de sauvegarde appropriées. Ces mesures de sauvegarde peuvent aller de l'obtention du consentement du client concerné de pouvoir agir pour un ou plusieurs clients, au refus de la mission par les sociétés membres afin d'éviter tout conflit d'intérêts identifié.

Les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêt, ainsi que les lignes directrices qui les complètent, ont été mises à jour au début de l'année 2015. Les changements qui y ont été apportés tiennent compte de la complexité croissante de nos engagements et de nos relations avec nos clients, mais aussi de la rapidité et du niveau d'exactitude requis dans nos réponses. Elles alignent également nos règles sur les dernières normes établies par le Conseil des Normes Internationales de Déontologie des Comptables (IESBA).

#### La mise en œuvre des règles

Nous utilisons un système intégré développé par EY, appelé PACE (Processus d'acceptation et de maintien de la relation client et des missions) et qui est hébergé sur notre intranet. PACE guide la démarche des utilisateurs à travers les étapes successives de l'acceptation ou du maintien des clients et des missions tout en identifiant les règles et les références aux normes professionnelles nécessaires à l'évaluation des opportunités commerciales et des risques qui peuvent y être associés.

La prise en considération minutieuse du profil de risque d'un client potentiel ainsi qu'un certain nombre de vérifications préalables font partie intégrante du processus. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous vérifions que nous disposons des ressources suffisantes pour fournir une prestation de qualité, particulièrement lorsqu'il s'agit de domaines techniques pointus. Nous nous assurons également que les prestations demandées par le client correspondent à celles que nous considérons comme appropriées. La procédure d'approbation est une procédure rigoureuse, de telle sorte qu'aucune nouvelle mission d'audit ne peut être acceptée sans l'approbation de notre PPD.

Au travers de notre processus annuel de continuation des clients et des missions, nous évaluons nos prestations de services ainsi que notre capacité à continuer à les fournir. Ce processus nous permet également de nous assurer que nos clients partagent l'engagement d'EY Belgique envers la qualité et la transparence en matière d'information financière. L'associé responsable de la mission, en collaboration avec la direction d'Assurance, revoit annuellement notre relation avec chacun des clients audit afin de déterminer si le maintien de cette relation est approprié.

A l'issue de cet examen, certaines missions d'audit sont identifiées comme nécessitant la mise en œuvre de procédures de surveillance supplémentaires dans le cadre de l'audit (surveillance étroite); le cas échéant, il peut être décidé de mettre fin à la relation avec certains clients. A l'instar de ce qui se passe dans le cadre de l'acceptation des clients, notre PPD au niveau local ou régional est impliqué dans le processus de continuation des clients et doit approuver les décisions qui en résultent.

Les décisions liées à l'acceptation et au maintien de la relation avec le client et des se fondent sur l'évaluation réalisée par l'équipe chargée de la mission afin de déterminer si le management du client est susceptible d'exercer des pressions sur nous en vue de nous pousser à accepter des conclusions inappropriées en matière de comptabilité, d'audit et de l'information financière et qui amoindrissent la qualité de nos audits. L'examen et les conclusions relatives à l'intégrité du management jouent un rôle essentiel dans les décisions d'acceptation et de continuation.

## L'exécution des missions d'audit

Dans le cadre de « Vision 2020+ », nous avons investi de manière significative dans l'amélioration de nos méthodologies et outils d'audit, dans le but de réaliser des audits de la meilleure qualité possible. Ces investissements sont conformes à l'objectif d'EY d'être le leader mondial sur le marché de l'audit en 2020. Ils reflètent également l'ambition de favoriser les conditions de la confiance dans les marchés financiers et les économies à travers le monde .

#### Méthodologie d'audit

La méthodologie d'audit d'EY Global appelée « EY GAM » fournit un cadre général pour la réalisation de prestations d'audit de haute qualité grâce à la mise en œuvre cohérente de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel à l'égard toutes nos missions d'audit. L'EY GAM impose également d'être en conformité avec les exigences éthiques et notamment en ce qui concerne les aspects d'indépendance. Evaluer les risques, les reconsidérer et, au besoin, les modifier, ainsi que définir sur la base de ces évaluations, la nature, la planification et l'ampleur des procédures d'audit, sont les fondements d'EY GAM. Cette méthodologie met également l'accent sur nécessité d'un niveau adéquat de scepticisme professionnel dans la mise en œuvre des procédures d'audit. Fondée sur les normes internationales d'audit (ISA), EY GAM tient également compte des normes d'audit applicables en Belgique ainsi qu'aux exigences réglementaires ou légales

En utilisant EY Atlas, les auditeurs d'EY disposent d'une version d'EY GAM organisée à partir de différents thèmes et qui a pour objet de centrer notre stratégie audit sur les risques financiers ainsi que sur la conception et l'exécution de la réponse adéquate que l'audit peut apporter à ces risques. L'EY GAM est composé de deux éléments clefs : d'une part les exigences et les instructions et d'autre part, la documentation et les modèles. Les exigences et les instructions reflètent à la fois les normes d'audit et les règles d'EY. La documentation et les modèles comprennent des indications pratiques afin de faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

EY GAM peut être paramétré ou adapté de manière à présenter les exigences et les instructions pertinentes, selon la nature de l'entité auditée. Il existe par exemple des profils applicables aux sociétés cotées et aux sociétés considérées comme noncomplexes. Notre méthodologie d'audit est revue régulièrement afin de tenir compte des nouvelles normes, des développements en matière d'audit ou d'enseignements tirés de la pratique ou des résultats des inspections externes et internes. En 2017, une mise à jour d'EY GAM a été effectuée pour inclure les exigences de la nouvelle section 225 du Code IESBA relative aux « non-conformités aux lois et règlements » et aux modifications correspondantes des normes ISA. En outre, des nouvelles lignes directives portant sur la réalisation d'audits et d'audits conjoints lorsque l'entité utilise une organisation de services ont été publiées, ainsi que de nouvelles règles relatives à la conservation de la documentation d'audit sous format électronique. Nous avons également amélioré l'EY GAM en y ajoutant des lignes directrices portant sur les questions fréquemment posées aux équipes d'audit et ainsi que sur les points qui ont été soulevés lors d'inspections.

En outre, nous surveillons en permanence les développements en cours et futurs et nous rédigeons en temps opportun des programmes d'audit ainsi que toutes autres communications. Ces communications mettent en avant les questions soulevées au cours des inspections ainsi que d'autres sujets d'intérêt majeur pour nos régulateurs, notamment le Forum International des Régulateurs Indépendants de l'Audit (IFIAR).

#### Les moyens techniques

Nos équipes d'audit utilisent différents supports technologiques conçus pour faciliter la réalisation et la documentation de leurs travaux conformément à l'EY GAM.

EY Canvas est une plate-forme d'audit développée au niveau global qui est l'élément central de l'audit permettant de réaliser des audits de haute qualité. EY Canvas utilise HTML5, technologie de pointe au niveau Web. Cela nous permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer nos

logiciels pour répondre aux changements de la profession comptable et de l'environnement réglementaire. Le prédécesseur de l'outil de support d'audit, GAMx, a été décommissionné en 2018.

Par le biais de guestions sur le profil, les missions d'audit enregistrées dans EY Canvas sont automatiquement configurées en fonction d'informations pertinentes au regard des exigences imposées aux sociétés de par leur statut de société cotée et en raison du secteur dans leguel elles opèrent. Nous sommes ainsi toujours à même de personnaliser nos programmes d'audit et de les mettre à jour, tout en établissant un lien direct avec nos instructions d'audit, les normes professionnelles et les modèles de documentation. EY Canvas est doté d'une interface utilisateur qui permet à l'équipe de visualiser les risques et leur relation avec la réponse planifiée et le travail effectué dans des domaines clés. Cela permet également à nos éguipes dans le cadre d'audit de groupes de communiquer les risques et les instructions en permettant ainsi à l'équipe d'audit principale de diriger l'exécution et surveiller la réalisation d'audit de groupes.

EY Canvas dispose d'un portal client, destiné à faciliter la communication entre les équipes d'audit et les clients et à rationaliser l'échange de documents dans un environnement sécurisé. Les applications mobiles ont été intégrées dans EY Canvas afin d'aider nos collaborateurs dans le déroulement de leurs missions d'audit notamment pour ce qui concerne la supervision de la mission, l'obtention de preuves d'audit de manière sécurisée ou encore la réalisation d'inventaires physiques.

Les équipes d'audit utilisent d'autres applications, formulaires et modèles tout au long des phases successives d'un audit afin de les aider à établir et à documenter les décisions d'audit ainsi que la collecte et l'analyse des données.

Chez EY, l'analyse de données fait partie intégrante de nos audits. Notre utilisation de données ainsi que l'analyse ne constituent pas des procédures supplémentaires ou leur visualisation. Il s'agit de prendre de grandes populations de données relatives aux sociétés, d'appliquer notre technologie (EY Helix) et notre méthodologie (EY GAM) cohérentes à l'échelle mondiale pour auditer ces données.

EY Helix regroupe l'ensemble de nos outils d'analyse de données utilisés dans le cadre de nos audits. Ces tâches analytiques transforment l'audit par leur faculté d'examen d'un plus vaste corpus de données pertinentes, par l'identification d'opérations et tendances non détectées dans ces données et en contribuant à diriger nos efforts d'audit. Ces tâches analytiques nous permettent également d'améliorer nos perspectives, d'approfondir nos recherches et de mieux comprendre les transactions et secteurs présentant un risque.

EY a développé des processus analytiques qui couvrent de manière intégrale les cycles opérationnels de nos clients et dont l'application est facilitée par des programmes de travail dédiés à cette nouvelle approche.

En utilisant EY Helix, nos équipes sont à même d'améliorer leurs capacités d'évaluation des risques d'audit, d'auditer des transactions présentant un risque plus élevé, et d'aider nos collaborateurs à poser des questions davantage pertinentes concernant les résultats de l'audit et leur évaluation.

EY Atlas est une plate-forme technologique mondiale qui permet à nos auditeurs d'accéder aux derniers contenus en matière comptables et d'audit, y compris les normes externes, les interprétations d' EY et les positions au niveau le plus élevé de la hiérarchie.

#### La composition des équipes d'audit

Les règles d'EY Belgique exigent une évaluation annuelle des missions réalisées par chaque associé, la direction de notre département Assurance et par notre PPD, afin de garantir que les collaborateurs qui participent aux audits de sociétés cotées possèdent les compétences adéquates (telles que connaissances, qualifications et aptitudes) afin d'assumer les responsabilités inhérentes à leur mission et de se conformer aux règles en matière de rotation.

La répartition de nos collaborateurs entre les missions d'audit relève également de la responsabilité de l'associé responsable du département. Elle tient notamment compte des facteurs suivants : la taille et la complexité, la connaissance spécifique du secteur et l'expérience, la planification des activités, la continuité et les opportunités de formation en cours de mission. Pour les missions plus complexes, nous examinons si une expertise spécifique ou supplémentaire est requise afin d'étoffer ou de renforcer l'équipe d'audit.

Dans de nombreuses situations, des spécialistes internes sont intégrés dans l'équipe d'audit afin de l'assister lors de l'exécution de certaines procédures d'audit et dans l'obtention de preuves d'audit appropriées. Ces professionnels sont affectés à des situations requérant des compétences ou des connaissances spéciales, tels que des systèmes d'information, l'évaluation des actifs et l'analyse actuarielle.

#### Les revues et consultations

#### La supervision des travaux d'audits

Les règles EY décrivent les exigences de la participation directe et en temps utile des responsables de la mission dans les travaux ainsi qu'aux différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe chargés de la supervision effectuent une revue détaillée de la documentation d'audit afin de vérifier si elle est exacte et complète. Les exécutifs audit seniors et/ou les associés responsables de l'engagement effectuent une revue de second niveau afin d'examiner l'exactitude des travaux d'audit dans leur ensemble, ainsi que la présentation de l'information comptable et financière qui s'y rapporte. Un responsable fiscaliste revoit les aspects fiscaux importants et les documents de travail pertinents. Pour les sociétés cotées ainsi que certaines autres sociétés, un professionnel est chargé de la revue qualité de l'engagement « EQR » (voyez ci-après) ; cette personne revoit les points importants en matière de comptabilité, d'information financière, et de procédures d'audit ainsi que les états financiers de la société que nous contrôlons et notre rapport.

La nature, les délais et l'étendue des contrôles dépendent de nombreux facteurs, en ce compris :

- Le risque, la matérialité, la subjectivité et la complexité de la matière traitée;
- La capacité et l'expérience de l'équipe d'audit chargée de préparer la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe de la personne chargée de la revue dans les travaux d'audit;
- Le degré de consultation.

Nos règles décrivent aussi les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe afin de gérer, diriger et superviser l'audit ainsi que les critères pour documenter leurs prestations et leurs conclusions.

#### Les politiques de consultation

Nos règles en matière de consultation sont basées sur une culture de la collaboration au travers de laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leur point de vue sur des questions complexes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. Les exigences en matière de consultation ainsi que les règles qui s'y rapportent sont conçues pour mobiliser les ressources adéquates, de façon à ce que les équipes d'audit puissent aboutir aux conclusions appropriées.

La consultation fait partie intégrante du processus de décision; il ne s'agit donc pas que d'une simple procédure qui vise à rendre des avis.

Pour les questions complexes et sensibles, nous avons une procédure formelle exigeant que des consultations aient lieu en dehors de l'équipe d'audit avec d'autres collaborateurs plus expérimentés ou possédant des connaissances spécialisées, et surtout auprès de collaborateurs ayant une expertise au niveau de la pratique professionnelle et des règles d'indépendance. Dans l'intérêt de l'objectivité et du jugement professionnel, nos règles prévoient que les membres du Directeur des Pratiques Professionnelles, de l'équipe en chargé des matières d'Indépendance ainsi que les autres personnes consultées, ne prennent pas part à la consultation s'ils sont ou ont récemment été au service du client faisant l'objet de la consultation. Dans ce cas, d'autres personnes seront désignées à cet effet.

Les politiques d'EY fixent aussi les exigences de documentation des consultations réalisées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite qui démontre la compréhension du sujet et présente la conclusion argumentée.

#### La vérification de la qualité des travaux «EQR »

Pour sociétés cotées et les sociétés qui sont libellées en interne comme « close monitoring », les revues qualité sont effectuées par des associés d'audit en conformité avec les standards professionnels. Les personnes chargées du contrôle de la qualité sont des professionnels expérimentés disposant de connaissances approfondies. Ces personnes sont indépendantes de l'équipe chargée de la mission d'audit et sont aptes à évaluer objectivement des questions importantes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. En aucun cas, le contrôleur de la qualité ne peut déléguer sa responsabilité à une autre personne.

La revue qualité de l'engagement couvre tout le cycle de la mission en ce inclus la planification des travaux, l'évaluation des risques, la stratégie et l'exécution des procédures d'audit. Les règles et procédures régissant la réalisation et la documentation des revues qualité, établissent des lignes directrices spécifiques quant à la nature, la planification, l'étendue des procédures à exécuter et la documentation requise attestant de leur exécution. Notre PPD approuve la désignation des personnes chargées des contrôles de qualité.

## La procédure de résolution des conflits en cas de divergence d'opinion

La culture d'EY est basée sur la collaboration et nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer en cas de conflit professionnel ou de problème lié à une mission avec un client, sans crainte de sanctions. Conçues pour responsabiliser notre personnel, nos règles et procédures invitent les membres d'une équipe d'audit à signaler tout désaccord portant sur une question importante en matière de comptabilité, d'audit ou d'information financière.

Ces règles sont inculquées à nos collaborateurs dès qu'ils intègrent EY, et nous promouvons une culture qui renforce la

responsabilité et l'autorité personnelles afin d'être capable de se forger leur propre opinion sur base d'avis divergents.

Les différences d'opinions professionnelles survenant lors d'un audit sont généralement aplanies au sein même de l'équipe d'audit. Cependant, si un membre de l'équipe impliqué dans la discussion d'un problème n'est pas satisfait de la solution retenue, il a le droit mais aussi l'obligation de s'assurer que ce problème a été transmis à un niveau hiérarchique supérieur, et ce, jusqu'à ce qu'un accord soit atteint ou qu'une décision finale soit prise.

De plus, si la personne chargée du contrôle de la qualité formule des recommandations, que l'associé responsable de la mission n'accepte pas, ou que le problème n'est pas résolu à la satisfaction de la personne chargée du contrôle de la qualité, le rapport ne sera pas délivré tant qu'une solution n'aura pas été trouvée. Les règles d'EY exigent que les problèmes soient documentés conformément aux méthodes de consultation décrites plus haut.

### La rotation des associés

EY soutient la rotation obligatoire des associés d'audit en tant que moyen permettant de renforcer l'indépendance des auditeurs. EY Belgique se conforme aux règles de rotation prévues par le Code du Conseil des Normes Internationales de Déontologie des Comptable (IESBA), le Règlement européen n° 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et le cas échéant, aux règles prévues par la Commission Boursière aux Etats-Unis (SEC). La rotation des associés, combinée aux exigences en matière d'indépendance, améliore les systèmes de contrôle interne de qualité. Une vue indépendance et l'objectivité. Il s'agit de mesures de sauvegarde garantes d'un audit de qualité.

La législation belge prévoit la rotation du ou des représentants permanents d'EY Belgique tous les six ans pour les EIP et leurs filiales belges ou étrangères significatives. A la suite d'une rotation, le ou les réviseurs d'entreprises remplacés ne peuvent à nouveau participer au contrôle légal qu'à l'issue d'une période minimale de trois ans (délai de viduité).

La rotation de l'associé en charge du contrôle de qualité a lieu quant à elle tous les sept ans et comporte un délai de viduité de deux ans.

Par ailleurs, en application de la loi du 7 décembre 2016, nous avons en place un mécanisme de rotation progressive des membres les plus élevés de la hiérarchie qui participent au contrôle légal, en ce inclus les réviseurs d'entreprises.

Pour veiller à la bonne application des règles de rotation, nous avons mis en œuvre une base de donnée réunissant les informations nécessaires. Nous avons également établi un processus de planification et de décision qui implique la consultation et l'approbation du PPD et du responsable du département indépendance..

## Le contrôle interne de la qualité

Le programme de contrôle de qualité de l'audit (Revue Qualité de l'Audit, AQR), établi au niveau global, est au centre de notre processus de contrôle de la qualité des audits. EY Belgique applique le programme AQR global, rédige un rapport portant sur les résultats et développe des plans d'actions. Le programme a pour objectif principal d'évaluer si les systèmes

de contrôle de qualité, y compris ceux d'EY Belgique, ont été conçus de façon adéquate et s'ils sont mis en œuvre correctement lors des missions d'audit, afin de fournir l'assurance raisonnable de la conformité aux règles et procédures, aux normes professionnelles et à la réglementation. Le programme global AQR est conforme aux instructions de la Norme Internationale de Contrôle Qualité n° 1 (ISQC n° 1). Elle peut être complétée si nécessaire, afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation en vigueur en Belgique. Elle soutient également EY Belgique dans ses efforts permanents pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons nous perfectionner ou améliorer nos règles et procédures.

Exécuté annuellement, le programme global AQR est coordonné et supervisé par des représentants du réseau du PPD, sous le contrôle de l'associé responsable au niveau mondial du département Assurance.

Les dossiers contrôlés sont sélectionnés chaque année en fonction des risques en se focalisant sur les engagements d'audit complexes, de grande envergure ou d'intérêt public significatif. Le programme global AQR inclut une revue détaillée des dossiers focalisée sur les risques et couvre un large échantillon de missions d'audit auprès d'entreprises cotées et non cotées. L'objectif est d'évaluer la conformité aux règles et procédures internes, aux exigences d'EY GAM ainsi qu'aux normes professionnelles et aux réglementations locales applicables. Il porte également sur la revue d'un échantillon d'engagements non-audit, afin d'examiner leur conformité aux normes professionnelles applicables, aux règles internes et aux procédures qui devraient être d'application lors de l'exécution de ces services non-audit. Des contrôles sont en outre menés au niveau du département Assurance afin d'évaluer la conformité aux règles et procédures de contrôle de qualité dans les domaines fonctionnels spécifiés par la norme ISQC No. 1. Le programme global AQR complète les pratiques en matière de surveillance externe et les activités d'inspection telles que les programmes d'inspections réglementaires et les examens externes par les pairs.

Les professionnels chargés du contrôle AQR ainsi que les responsables des équipes sont sélectionnés sur base de leurs qualifications et compétences professionnelles en comptabilité et en audit, tout en prenant en compte le secteur dans lequel ils sont spécialisés; souvent ils travaillent depuis plusieurs années pour le programme mondial AQR et sont hautement expérimentés dans l'exécution du programme. Les responsables d'équipes ainsi que les professionnels chargés de ces contrôles sont affectés à des inspections en dehors de leur site local, et sont indépendants par rapport aux équipes d'audit contrôlées.

Les résultats du programme AQR ainsi que les contrôles et inspections externes sont évalués et communiqués afin d'améliorer la qualité. Chaque plan d'amélioration de la qualité définit les mesures d'accompagnement, les responsables, le calendrier et les délais ainsi que l'approbation des actions réalisées. Les mesures visant à résoudre les questions de qualité mises en évidence via le programme AQR, les inspections réglementaires sont pris en charge par la direction du département Assurance et par notre PPD. Les actions identifiées sont supervisées par le PPD et par les responsables des département Assurance. Ces programmes constituent une source importante d'information sur les bonnes pratiques en matière de contrôle pour nos efforts continus en vue d'améliorer la qualité.

## Le contrôle externe de la qualité

Notre cabinet d'audit et nos auditeurs sont soumis au contrôle du Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises (CTR). Dans le cadre de ses inspections, le CTR évalue les systèmes de contrôle qualité et passe en revue les missions sélectionnées.

Le premier contrôle de qualité effectué par le CTR a eu lieu en 2018. Le rapport final de l'inspection nous a été communiqué en octobre 2018 au travers duquel des recommandations et points d'attention nous ont été adressés. Nous les examinerons dans les prochaines semaines compte-tenu des pistes d'amélioration déjà mises en œuvre dans ce cadre et des améliorations futures.

Nous accordons la plus grande importance aux inspections effectuées par les organes de supervision compétent. Nous évaluons minutieusement les questions soulevées pendant les contrôles afin d'identifier les domaines où nous pouvons améliorer la qualité de nos audits conjointement avec notre procédure AQR; les contrôles externes contribuent à ce que nos audits et nos procédures de contrôle soient de la plus haute qualité et ce, tant dans l'intérêt de nos investisseurs que de nos autres parties prenantes.

## La conformité aux exigences légales

Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires appelées à guider nos actions et notre comportement professionnel. EY Belgique entend se conformer aux lois et réglementations en vigueur, et les valeurs d'EY forment la base de notre engagement à agir comme il se doit. Cet engagement important est soutenu par un certain nombre de règles et procédures telles que mentionnées ci-après:

#### La lutte contre la corruption

Les règles anti-corruption d'EY fournissent à nos collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certaines activités illégales ou contraires à l'éthique. Elles mettent l'accent sur l'obligation pour nos collaborateurs de se conformer aux lois en matière de lutte contre la corruption, tout en définissant plus largement la notion de corruption. Elles précisent également les responsabilités en matière de déclaration lorsque des faits de corruption sont découverts. Étant donné l'impact croissant de la corruption dans le monde, nous avons intensifié les efforts pour ancrer des mesures de lutte contre la corruption au sein d'EY. Des formations sont en outre imposées à l'ensemble de notre personnel.

#### Le délit d'initié

Les règles globales en matière de délit d'initié insistent sur l'obligation pour nos collaborateurs de ne pas négocier des titres sur la base d'informations privilégiées; elles précisent également ce qu'il faut entendre par information privilégiée et identifient les personnes que nos collaborateurs doivent consulter s'ils ont des questions au sujet de leurs responsabilités.

#### Les sanctions commerciales

Étant donné le niveau d'intégration mondiale d'EY, il est important que nous soyons toujours au fait des évolutions constantes des sanctions commerciales internationales. EY assure le suivi des sanctions édictées dans les différentes régions du monde, tout en conseillant son personnel sur les activités concernées.

#### Protection des données personnelles

Les règles globales en matière de protection des données à caractère personnel définissent les principes applicables en matière d'utilisation et de protection des données personnelles, en ce compris celles concernant nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux passés, présents et à venir. Ces règles sont établies en conformité aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de confidentialité lors de la conservation, du traitement des données et de secret professionnel. En outre, nous avons également définis des lignes directrices qui répondent aux exigences de notre activité en conformité avec la réglementation belge en matière de protection de la vie privée.

#### La conservation des documents

Les règles d'EY Belgique en matière de conservation et d'archivage s'appliquent à l'ensemble des missions et des collaborateurs. Ces règles régissent la question de la conservation des documents doivent notamment lorsqu'un collaborateur est informé d'une réclamation raisonnablement prévisible ou réelle, d'un litige, d'une enquête, d'une assignation ou de toute autre procédure émanant d'une autorité compétente nous concernant ou relative à un client et qui peut être en relation avec notre mission. Ces règles couvrent également les exigences légales belges en matière de création et de conservation de nos documents de travail.

#### La prévention en matière de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme

La réglementation prévoit l'obligation d'appliquer des mesures de vigilance à l'égard de nos clients. Ceci comprend l'évaluation et l'attribution d'un niveau de risque pour chacun de nos clients, ainsi que leur identification et la vérification de l'identification au moyen de documents probants. La réglementation impose également l'obligation de rapporter à la Cellule de Transmission des Informations Financières (CTIF) toute opération soupçonnée être liée à des activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

EY Belgique s'est doté d'une équipe placée sous la supervision d'un associé chargé de la mise en œuvre de la politique en matière de lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme. Des procédures ont également été mises en œuvre permettant de nous conformer à nos obligations en la matière ainsi que des mesures de contrôle. Un programme de formation de nos collaborateurs est également mis en œuvre.

Enfin notre politique et les mesures prises au niveau de la firme font l'objet d'un rapport annuel approuvé par le niveau le plus élevé de la hiérarchie en Belgique.



# Les pratiques en matière d'indépendance

Les pratiques d'EY en matière d'indépendance sont conçues pour qu'EY Belgique et tous ses collaborateurs respectent les normes d'indépendance applicables aux missions spécifiques en ce compris, par exemple, les normes d'indépendance établies par le Code d'éthique de l'IESBA ainsi que celles établies par la Fédération Internationale des Comptables («IFAC) et ceux issus de référentiels nationaux tels que les règles d'indépendance belges prévues par la loi du 7 décembre 2016.

Nous examinons et nous évaluons l'indépendance sous plusieurs angles, en ce compris : les relations financières à la fois de la firme et des collaborateurs, les relations de travail, les relations commerciales, les services non-audit que nous pouvons fournir aux clients que nous auditons, la rotation des associés, les honoraires, le cas échéant l'approbation préalable du comité d'audit et la rémunération et l'indemnisation des associés

Le non-respect des règles d'indépendance engendre certaines conséquences en termes de promotion et de rémunération personnelle; elles peuvent également conduire à des mesures disciplinaires et notamment la fin de la relation avec EY Belgique.

EY Belgique a mis en œuvre des applications, des outils et des procédures afin d'aider notre firme, nos professionnels et les autres employés afin de satisfaire aux règles d'indépendance.

#### Les règles globales d'indépendance

Les règles globales d'indépendance contiennent les exigences en matière d'indépendance qui s'appliquent aux sociétés membres du réseau, aux professionnels et à tous les employés. Il s'agit de règles strictes, basées sur le Code d'éthique de l'IESBA, et qui sont, le cas échéant, complétées par les règles locales lorsque celle-ci s'avèrent plus strictes. Les règles globales d'indépendance contiennent également des conseils pratiques visant à aider nos collaborateurs à appliquer les règles d'indépendance. Ces règles sont facilement consultables via l'intranet d'EY.

#### Le Système Global d'Indépendance

Le « Système Global d'Indépendance » (GIS) est un outil intranet qui aide nos professionnels à identifier les sociétés cotées à l'égard desquelles nous devons être indépendants, ainsi que les restrictions qui leur sont dès lors applicables. Il s'agit généralement des sociétés cotées que nous auditons et de leurs filiales, ainsi que d'autres types de clients pour lesquels nous réalisons également des missions d'attestation ou d'audit financier. L'outil comporte les arborescences des clients audits; ces arborescences sont régulièrement actualisées par les équipes en charge de l'audit. Les données comprennent des annotations indiquant les règles d'indépendance applicables à chacune des entités afin d'aider nos professionnels à déterminer quel type de services ils peuvent fournir ou les relations qui peuvent voir le jour.

#### Le Système de Suivi Global

Le Système de Suivi Global (GMS) est un autre outil important implémenté au niveau mondial et qui a pour objet d'aider nos associés et collaborateurs à identifier les titres, valeurs et autres intérêts financiers non autorisés. Les professionnels à partir du rang de 'manager' sont tenus de rapporter via le GMS les titres et valeurs détenus par eux-mêmes ou par les membres de leur famille immédiate. Lorsqu'une personne rapporte un titre non autorisé ou si l'un des titres qu'elle détient devient interdit, elle reçoit une notification lui demandant de s'en défaire. Les exceptions qui ont été identifiées sont rapportées via le « Système Global de reporting d' Incident» (GIIRS), dès lors qu'il s'agit d'une violation des règles d'indépendance.

Le GMS permet l'exécution des procédures annuelles et trimestrielles de confirmation d'indépendance, telles que décrites ci-après.

#### Le contrôle de l'indépendance

EY a mis en place un certain nombre de procédures et de programmes visant à contrôler le respect des règles d'indépendance d'EY tant par les professionnels que par les sociétés membres. Ceci englobe les activités, programmes et processus détaillés ci-après :

#### Les confirmations d'indépendance

Chaque année, EY Belgique participe à une procédure mise en œuvre au niveau de l'Area afin de confirmer la conformité aux règles globales d'indépendance et aux réglementations, et de rapporter les exceptions éventuelles identifiées.

Au moins une fois par an, tous les professionnels d'EY ainsi que certaines autres personnes, en fonction de leur rôle ou de leur fonction, sont tenus de confirmer leur conformité aux règles d'indépendance et aux procédures. Pour les associés, cette confirmation est renouvelée trimestriellement.

Les procédures mondiales de contrôle de l'indépendance

EY effectue des visites dans les sociétés membres pour évaluer leur conformité aux règles d'indépendance. Ces contrôles portent sur les services non-audit, les relations commerciales avec les sociétés que nous auditons et les relations financières des sociétés membres.

## Les vérifications de l'indépendance personnelle des collaborateurs

Chaque année, l'EY Global Independence Team arrête le programme annuel visant à tester la conformité de nos collaborateurs aux exigences de la confirmation d'indépendance et à la communication d'informations dans le GMS. Pendant le cycle de test de 2018, EY Belgique a testé 158 associés et autres collaborateurs.

#### Les services non-audit

Nous assurons la conformité avec les normes professionnelles régissant la prestation de services non-audit à des clients audits par divers mécanismes incluant notamment l'utilisation d'outils (tels que PACE et l'outil « de Référence d'Offre de Services» (SORT) décrit ci-après), le suivi de formations, et le respect de procédures obligatoires pendant la réalisation des audits ainsi que nos processus d'inspection interne. Nous avons également mis en place un processus d'examen et d'approbation de certains services non liés à l'audit avant d'accepter la mission.

## Le programme de formation mondial en matière d'indépendance

EYG a développé un éventail de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les professionnels ainsi que certains autres membres du personnel sont tenus de suivre une formation annuelle contribuant ainsi à maintenir notre indépendance à l'égard des sociétés que nous auditons.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre, ainsi qu'EY, d'être libre de tout intérêt susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité à l'égard d'un client audit.

La formation annuelle couvre nos exigences en matière d'indépendance tout en mettant l'accent sur les changements récents apportés à la réglementation, ainsi que les thèmes et sujets récurrents importants. Le suivi en temps opportuns de la formation annuelle est non seulement exigé mais également contrôlé de près. Au terme de cette formation, nos collaborateurs sont évalués et doivent obtenir un résultat minimum de 75% au test.

Outre le programme de formation annuelle, la sensibilisation à l'indépendance est promue au travers d'autres événements ou supports, tels que par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, et certains programmes ou formations propres aux lignes de services.

#### L'Outil de Référence d'Offre de Services

Nous évaluons et contrôlons en permanence notre offre de services, de manière à confirmer qu'ils sont autorisés par les lois et normes professionnelles et à nous assurer que nous disposons des méthodologies, des procédures adéquates lorsque de nouvelles offres de services sont développées. Nous limitons les services susceptibles de présenter des risques excessifs en matière d'indépendance ou dans d'autres domaines. SORT est un outil qui informe nos collaborateurs sur notre portefeuille de services. Il permet également d'identifier les services pouvant être fournis à des clients audits et non audits, ainsi que toute question en matière d'indépendance et de gestion des risques.

#### La surveillance de nos relations d'affaires

L'«Outil d'Evaluation des Relations d'Affaires» (BRET) nous aide à faire en sorte que nos relations commerciales et d'affaires soient conformes aux exigences liées à l'indépendance. Nos collaborateurs sont tenus d'utiliser le BRET dans de nombreuses circonstances afin d'évaluer toute relation commerciale potentielle avec un client audit et les approbations préalables requises.

#### Les comités d'audit et la supervision de l'indépendance

Nous reconnaissons le rôle important que jouent les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires dans la supervision de l'indépendance de l'auditeur. Les comités d'audit responsables et indépendants jouent un rôle vital dans l'intérêt des actionnaires au niveau de la protection de l'indépendance et de la prévention des conflits d'intérêts. Nous sommes engagés dans une communication solide et régulière avec les comités d'audit ou autres organes chargés de la gouvernance d'entreprise. Au travers de nos revues de qualité, nous contrôlons et testons la conformité aux exigences en matière de communication avec les comités d'audit ainsi que l'approbation préalable des services non-audit (le cas échéant).



# La formation continue des professionels de l'audit

#### Le développement professionnel

Le programme global de développement des carrières d'EY, EYU, permet à nos collaborateurs d'acquérir l'expérience adéquate et d'avoir accès aux apprentissages et au coaching leur permettant d'évoluer et de développer leur potentiel.

Le volet apprentissage d'EYU est basé sur un vaste éventail de programmes de formations, ayant pour objet d'aider tous nos collaborateurs à acquérir les bonnes capacités techniques et personnelles de gestion et ce, où qu'ils se trouvent dans le monde. L'Audit Académie se combine avec des formations interactives en classe qui se basent sur des simulations et des modules d'e-learning à la demande comprenant le soutien approprié et le support nécessaire. Les principaux cours de formation en audit sont complétés par des programmes d'apprentissage qui sont mis en place en réponse aux changements apportés en matière de normes comptables et d'information financière, aux questions issues de la pratique, ainsi qu'aux normes d'indépendance et professionnelles.

Lorsqu'EY réalise l'audit et l'évaluation d'états financiers conformément aux Normes Internationales de Reporting Financier (IFRS), les membres de l'équipe concernés suivent des formations leur permettant d'être accrédités IFRS.

EY Belgique demande à ses auditeurs de suivre au moins 20 heures de formation continue chaque année et au moins 120 heures sur une période de trois ans. Sur l'ensemble de ces heures, 40 % des formations (soit 8 heures au minimum chaque année et 48 heures sur une période de trois ans) doivent couvrir des matières techniques en comptabilité et en audit.

En plus de l'apprentissage formel, le développement de nos professionnels est également assuré au travers du coaching et des expériences dont ils bénéficient dans le cadre de leur travail. Le coaching aide à convertir les connaissances et expériences en compétences pratiques

Nous attendons de la part des professionnels chevronnés qu'ils coachent et développent les collaborateurs moins expérimentés pour créer un environnement d'apprentissage permanent. Nous gérons en outre systématiquement l'affectation des membres de notre personnel à des missions spécifiques. Nous nous assurons ainsi qu'ils puissent acquérir de l'expérience dans divers domaines et assurer leur développement personnel.

Outre le développement de nos professionnels et la gestion des performances, nous comprenons l'importance de fournir des équipes disposant d'informations à jour afin de leur permettre d'exécuter leurs obligations professionnelles. EY réalise d'importants investissements dans les réseaux de connaissance et de communication pour permettre une diffusion rapide de l'information et stimuler ainsi la collaboration et le partage des meilleures pratiques. Voici quelques exemples :

- EY Atlas contient les normes locales et internationales en comptabilité et en audit ainsi que des lignes directrices d'interprétation;
- Des publications telles que l'International GAAP, les évolutions des normes IFRS et des exemples d'états financiers;
- Les Nouvelles Globales de Comptabilité et d'Audit, mise à jour hebdomadaire qui couvre les règles d'assurance et d'indépendance, les évolutions de ceux qui établissent les normes et des régulateurs ainsi que des commentaires internes sur le sujet;
- Points de Vue et Aperçu, qui offrent des perspectives importantes sur les politiques publiques actuelles et les évolutions réglementaires;
- Les alertes pratiques et vidéo conférences couvrent diverses matières mondiales et spécifiques à chaque pays dans un but d'amélioration permanente des pratiques des sociétés membres en matière d'Assurance.

#### La gestion de la performance

LEAD est notre nouvelle approche tournée vers l'avenir en matière de carrière, de développement et de performance ; elle met l'accent sur l'évaluation continue, ce qui se traduit par des échanges basés sur des cycles de 90 jours. Il est tenu compte de cette évaluation continue au niveau des programmes de rémunération et de récompense.

LEAD est conçu pour soutenir la croissance et le développement de nos collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière chez EY. Le tableau de bord personnel d'un individu permet d'interpréter facilement le niveau de ses performances à l'égard de ses pairs.

LEAD conserve des composants qui étaient également inclus dans notre précédente approche de processus de gestion et de développement des performances. Ceux-ci fournissent à nos collaborateurs des attentes professionnelles claires et la possibilité d'autoévaluer leurs performances.

#### La connaissance et les communications internes



## Revenus et rémunération

#### L'information financière

L'information financière présente sur une base non consolidée, la facturation d'EY Belgique aux clients, en ce compris les frais facturés aux clients et les revenus liés à la facturation des autres sociétés membres d'EYG. Ces données reprennent les revenus provenant des clients audit et des clients non-audit.

Les revenus sont présentés conformément aux règles belges. Ils comprennent :

- Les revenus de l'audit statutaire des états financiers annuels et consolidés des EIP et des entités appartenant à un groupe dont le parent est une EIP;
- 2. Les revenus de l'audit statutaire ou annuel et des états financiers consolidés des autres entités :
- 3. Les revenus des services non-audit autorisés à des entités auditées par l'auditeur statutaire de la société d'audit ;
- 4. Les revenus des services non-audit aux autres entités.

#### L'information financière EY Belgique (ensemble des firmes membres du réseau en Belgique) au 30 juin 2018

Service	Revenus	%
Audit statutaire -EIP	18.565.808	5%
Audit statutaire non-EIP	49.572.449	14%
Services non-audit autorisés (clients audit EIP & non-EIP)	39.735.578	12%
Services non-audit (clients non-audit)	238.488.058	69%
Total revenue	346.361.893	100%

## La rémunération des associés

La qualité est le pilier central de la stratégie de l'activité d'EY et un élément clef de nos systèmes de gestion des performances. Les associés et autres professionnels d'EY Belgique sont évalués et rémunérés sur la base de critères qui incluent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques, couvrant à la fois les actions et les résultats.

LEAD pour les associés, les directeurs et les administrateurs (PPEDD) s'applique à tous les associés des sociétés membres

d'EYG à travers le monde. LEAD pout PPEDD contribue à l'exécution de la stratégie mondiale en continuant à associer la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la définition des objectifs, l'évaluation continue, la planification du développement personnel et l'évaluation des performances. Il est lié à la reconnaissance et à la récompense des associés. La documentation des objectifs et des performances des associés est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs des associés doivent refléter les différentes priorités définies au niveau mondiales, parmi lesquelles figurent la qualité.

Nous interdisons l'évaluation et la rétribution des associés responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clef sur un engagement en fonction de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos associés dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité. Ceci est conforme au prescrit de la Directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, qui interdit l'évaluation et la rétribution des associés ou collaborateurs responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clef sur un engagement sur base de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos professionnels dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité.

Des mesures de performances spécifiques portant sur la qualité et les risques ont été mises en place afin de tenir compte des facteurs suivants :

- Excellence technique
- Respect de nos valeurs au travers des comportements et de l'attitude
- Démonstration des connaissances et du sens des responsabilités en matière de qualité et de gestion des risques
- Respect des règles et des procédures
- Conformité aux lois, réglementations et obligations professionnelles
- Contribution à la protection et au renforcement du nom EY

La philosophie d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances appréciées au travers de LEAD. Chaque année, les associés sont évalués sur base de leurs performances en matière de qualité, de service client exceptionnel et d'implication des collaborateurs, ainsi que sur les indicateurs financiers et de marché.

Nous utilisons un système où la qualité est un élément significatif de l'évaluation globale annuelle de l'associé.

Pour reconnaître la valeur des différents rôles et compétences sur le marché, et pour attirer et conserver des collaborateurs très performants, la rémunération globale est également calculée sur les facteurs suivants :

- L'expérience
- Le rôle et les responsabilités
- Le potentiel à long terme
- La mobilité

Le non-respect des normes de qualité entraîne des actions correctives, qui peuvent inclure un ajustement de la rémunération, une formation complémentaire, une supervision plus étroite, ou un changement d'affectation. Une non-conformité récurrente ou particulièrement grave peut entraîner une exclusion d'EY Belgique.



## Annexe 1

Entités d'intérêt public pour lesquelles EY Belgique a effectué un contrôle légal des comptes Monument Assurance Belgium

Abo-Group Environment NV Ackermans & van Haaren NV AEDIFICA SA **AKKA TECHNOLOGIES** Baloise Belgium Banca Monte Paschi Belgio SA Bank J. Van Breda en Co NV BANQUE CPH SCRL Banque Eni SA Befimmo SA **Bpost SA** Byblos Bank Europe SA CPH Life SCRL Crelan Insurance SA Crelan SA Crelanco SC Deceuninck NV Delen Private Bank NV Eandis System Operator CVBA Elia System Operator SA Eni Finance International SA Etablissementen Franz Colruyt NV Euromex N.V. Europ Assistance (Belgium) SA Europabank NV EVS Broadcast Equipment SA

Generali Belgium SA Gimv NV Hamon & Cie (International) SA Infrax SCRL Ion Beam Application SA Keyware Technologies NV Leasinvest Real Estate SCA Monument Assurance Belgium Montea CVA Omega Pharma Invest NV Omega Pharma NV Optimco NV Patronale Life SA Puilaetco Dewaay Private Bankers SA Resilux NV Sibelga SCRL SMA MLOZ Insurance (Hospitalia) Sociéte de Services de Participations de Direction et d'Elaboration SA Sucrerie et Raffinerie de l'Afrique Centrale NV TINC CVA Van de Velde NV Vastned Retail Belgium NV VDK Spaarbank Zenitel



## Annexe 2

Liste des firmes membres d'EYG qui sont au 30 juin 2018 enregistrées dans un état membre de l'UE ou de EEE

Member State	Statutory auditor or audit firm
Austria	Ernst & Young Wirtschaftspruefungsgesellschaft mbH
Belgium	Ernst & Young Assurance Services BCVBA
	Ernst & Young Bedrijfsrevisoren B.C.V.B.A
Bulgaria	Ernst & Young Audit OOD
Croatia	Ernst & Young d.o.o.
Cyprus	Ernst & Young Ernst & Young Ernst & Young CEA (South) Services Ltd Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Czech Republic	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Denmark	Ernst & Young Godkendt Revisionspartnerselskab
	EY Grønland Statsautoriseret Revisionspartnerselskab
Estonia	Ernst & Young Baltic AS Baltic Network OU
Finland	Ernst & Young Oy
	Julkispalvelut EY Oy
France	Artois
	Auditex
	Barbier Frinault & Associes
	Conseil Audit & Synthese
	Ernst & Young Atlantique
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	Picarle et Associes
Germany	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Gibraltar	EY Limited

Member State	Statutory auditor or audit firm
Greece	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hungary	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségû Társaság
Iceland	Ernst & Young ehf
Ireland	Ernst & Young Chartered Accountants
Italy	EY S.p.A
Latvia	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lithuania	UAB Ernst & Young Baltic
Luxembourg	Compagnie de Revision S.A.
	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	Ernst & Young S.A.
Malta	Ernst & Young Malta Limited
Netherlands	Ernst & Young Accountants LLP
Norway	Ernst & Young AS
Poland	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyt Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A.
Romania	Ernst & Young Audit Services S.r.l.
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovakia	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenia	Ernst & Young d.o.o.
Spain	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young, S.L.
Sweden	Ernst & Young AB
United Kingdom	Ernst & Young LLP
	Ernst & Young Europe LLP

Le chiffre d'affaire total relatif à la réalisation d'audits statutaire ou consolidés par ces firmes membres d'EYG représente environ 2.6 milliards d'euros .

#### EY | Audit | Tax | Transactions | Advisory

#### A propos d'EY

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

©2018 EY Belgique All Rights Reserved.

BMC Agency GA 1008128

#### ED None

Le présent matériel a été préparé à des fins d'information générale uniquement, il n'est pas destiné à être utilisé dans un contexte comptable, fiscale ou autre conseils professionnels. Pour obtenir un avis spécifique, veuillez consulter vos conseillers habituels.

#### ey.com